



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Hotels

Question écrite n° 7808

Texte de la question

M. Pierre Pascallon attire l'attention de M. le ministre des entreprises et du développement économique, chargé des petites et moyennes entreprises et du commerce et de l'artisanat, sur la nécessité de venir en aide au secteur de l'hôtellerie restauration, qui connaît une crise majeure. L'année 1992 a connu une baisse de fréquentation très importante et l'année 1993 semble bien pire. Il lui demande d'examiner l'opportunité de mettre en place des plans départementaux d'implantation hôtelière pour corriger le développement anarchique de ces établissements, notamment par les grandes chaînes hôtelières qui font ainsi « mourir » l'hôtellerie gérée par des propriétaires particuliers qui avaient fait de gros efforts pour améliorer l'accueil ces dernières années.

Texte de la réponse

L'apparition et le développement d'établissements d'hébergement hôtelier et l'accroissement général de l'activité touristique ont modifié dans certaines zones l'équilibre offre-demande et accentué les difficultés d'exploitation de certains hôtels dues à la dégradation de la conjoncture. Il a paru judicieux de mettre en place un dispositif de maîtrise de l'offre, basé sur l'information, la concertation et la responsabilité des différents acteurs intéressés. C'est dans cette perspective qu'a été créé au début de 1994 un Observatoire des industries hôtelières composé d'élus, de professionnels et des administrations concernées. Cet observatoire était appelé à rassembler l'information sur l'évolution du marché, les réalisations et les projets, à informer les décideurs locaux et toute instance amenée à éclairer les décisions d'investissement ou d'implantation. La réflexion menée au sein de l'Observatoire à partir de l'analyse de plusieurs sites a conduit à créer, en octobre 1994, la Commission nationale de régulation des hébergements touristiques, qui a reçu une double mission : établir une carte des « bassins d'hébergement » touchés par la surcapacité ; proposer un dispositif de régulation de l'offre au plan local. Ce dispositif est en cours d'élaboration, sur la base des suggestions de la Commission.

Données clés

Auteur : [M. Pascallon Pierre](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7808

Rubrique : Hôtellerie et restauration

Ministère interrogé : entreprises et développement économique, chargé des petites et moyennes e

Ministère attributaire : équipement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 novembre 1993, page 3994

Réponse publiée le : 3 avril 1995, page 1805